

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Annonces particulières à Paris, 25, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, au bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, au bureau du Journal, rue Carnot, 5. — A la Librairie Waisseau, rue Saint-Jacques, 29. — A Paris, à l'Agence des Arts Industriels, place de la Bourse, 2. — A l'Agence de Publicité, 45, rue de Valenciennes. — A l'Agence de Publicité, chez M. H. G. Lacroix, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

## ARRESTATION DE M. DE LAUR-SALICES

### LES GAÏETÉS DU SOCIALISME

Depuis M. Joseph Prudhomme, qui est célèbre jusqu'à MM. Breton et Chauvière, qui méritent de l'être, il y a un progrès incontestable et bien fait pour réduire au silence les esprits chagrins. Le sabre de M. Prudhomme servait, on le sait, à défendre les institutions, et, au besoin, à les combattre, ce qui est l'enfance de l'art; mais MM. Breton et Chauvière ont un sabre qui accomplit les deux opérations contrairement, et voilà qui est vraiment admirable.

Quand on parle du sabre de M. Breton, et Chauvière, il va sans dire que c'est une manière de s'exprimer figurée; on n'ignore pas que les opinions antimilitaristes de ces deux députés, ne leur permettent pas de porter un vrai sabre. Ils n'ont qu'un glaive symbolique, comme celui de l'échange, et la pointe en est habilement dirigée contre la société et le gouvernement. C'est la pointe de ce glaive symbolique appartenant à MM. Breton et Chauvière qui vient de réaliser une merveille inouïe et même jugée impossible jusqu'ici, d'après le principe fondamental de la logique, le principe de contradiction.

Ce principe de contradiction établit, ou du moins, établissait avant l'ère nouvelle ouverte par MM. Breton et Chauvière, qu'une chose ne peut être à la fois elle-même et son contraire, que oui ou non, blanc et noir, sont deux termes qui s'excluent nécessairement. M. Prudhomme, avec son sabre, disait un jour, et non le lendemain. Il changeait d'opinion; c'est l'A. B. C. de la politique. Mais MM. Breton et Chauvière disent oui et non, en même temps, le même jour, à la même minute; c'est une supériorité évidente. Et l'on ne peut douter après cela, fût-on le plus atavitaire des misanthropes, que le genre humain en général et l'espèce politique en particulier ne marchent à pas de géant.

MM. Breton (du Cher) et Chauvière (de la Seine) sont deux âmes tendres qui n'ont pu se résigner à la scission qui s'est produite dans le groupe socialiste de la Chambre, à la suite du Congrès de Lyon. Ceux de leurs collègues qui partagent sur la question Millerand les vues des guesdistes et des blanquistes, c'est-à-dire qui blâment la présence d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois, ont cru devoir se séparer de ceux qui approuvent M. Millerand ou qui, du moins, ne le désapprouvent pas, — il y a une nuance, paraît-il, et jamais les socialistes n'avaient eu autant de souci des nuances. MM. Breton et Chauvière, le cœur déchiré, ont trouvé, eux, un moyen de tout concilier. Ils ne choisissent pas. Puisqu'il y a maintenant deux groupes, ils feront parti des deux groupes. Ils féliciteront M. Millerand avec l'un et ils le soutiendront avec l'autre. Leur glaive attaquera et défendra du même coup. M. Prudhomme est enfoncé.

Conclusion : Les observateurs impartiaux avaient raison d'accueillir la scission ostensible du parti socialiste avec quelque scepticisme et de souçonner, et, sauf peut-être quelques guesdistes, tous ces socialistes ne se disputent et ne se scindent que pour la galerie. On aimait beaucoup autrefois dans les petits théâtres les scènes dans la salle, ou un spectateur placé au premier rang de balcon s'écriait soudain avec éclat : « Mais la pièce est stupide ! Qu'on fasse venir le régisseur ! » Il y avait un moment de surprise, et puis on comprenait que ce protestataire n'était qu'un comique de la troupe.

### LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Paris, 4 juin. — Le gouvernement a d'ores et déjà décidé — les avis des préfets étant unanimes — de fixer au 21 juillet les élections, pour le renouvellement par moitié, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

ENCORE UN DUEL  
Paris, 4 juin. — Un duel aura lieu demain entre M. Eugène Lautier, rédacteur au Temps et un lieutenant très connu, M. Brest-Gana. Le duel aurait eu lieu aujourd'hui, mais les témoins ne s'étant pas mis d'accord sur la qualité d'offensé, un arbitrage a été jugé nécessaire.

LA JOURNÉE DE RANAVALO  
Paris, 4 juin. — La journée de la reine Ranavaloa a été aujourd'hui consacrée aux photographes. Un grand nombre de photographes se sont succédés dans son appartement et elle s'est fait conduire ensuite chez plusieurs photographes du boulevard. Elle a voulu ensuite visiter le Jardin des Plantes.

GRAND INTERDIT EN TURQUIE  
Constantinople, 4 juin. — Le Grand-Turc vient d'interdire la représentation de *Cyrano de Bergerac*, sous le prétexte que la pièce a un caractère révolutionnaire.

L'AGIOLON A LONDRES  
Londres, 4 juin. — Mme Sarah Bernhardt et Coquelle ont joué hier soir l'Agiolon à « Her Majesty's Theatre ». Nos deux grands artistes français ont été applaudis avec enthousiasme.

LA SANTE DE MME MAC-KINLEY  
Washington, 4 juin. — Après une heure de consultation entre les médecins, le secrétaire du président Mac-Kinley a publié, ce matin, le bulletin suivant : « L'état de Mme Mac-Kinley est aussi favorable qu'il pouvait l'être. Il n'y a pas de cause immédiate d'appréhension et on s'attend à une prompt amélioration. »

MORT DE M. BREMOND  
Rome, 4 juin. — M. Brémont, président de la Chambre de commerce française à Rome, est mort.

LA SANTE DE LEON XIII  
Rome, 4 juin. — La chaleur est devenue tellement intense que le Pape va être obligé d'aller résider dans l'habitation d'été des jardins du Vatican, vers la fin de la semaine.

UNE VILLE INCENDIÉE EN AMÉRIQUE  
New-York, 4 juin. — Un télégramme de Mexico annonce que la ville de Talmampote a été détruite par un incendie. 70 personnes ont péri. Le feu s'est communiqué aux campagnes voisines et a duré dix jours, détruisant de nombreuses fermes et d'immenses plantations d'orange et de caféiers.

A LA COROGNE  
Madrid, 4 juin. — A la Corogne, le calme est complètement rétabli. Les ouvriers travaillent.

CONTRE LES AVOCATS ÉTRANGERS  
EN TURQUIE  
Constantinople, 4 juin. — Le gouvernement turc a fait défense aux avocats admis en Turquie de plaider devant les tribunaux turcs à moins qu'ils ne possèdent un certificat d'une académie de droit turque. Les avocats étrangers domiciliés à Constantinople se sont réunis pour délibérer sur les mesures à prendre de commun accord.

UN FOU DANS L'APARTEMENT DU PAPE  
Rome, 4 juin. — La « Tribune » rapporte le fait suivant :  
« Ce matin, un frère capucin réuni à pénétrer jusque dans l'antichambre de l'appartement du Pape au Vatican. Là, il se mit à tenir des propos insensés disant qu'il était le successeur du Pape. Les soldats de la cour s'aperçurent qu'il s'agissait d'un fou, le tirèrent à deux gardes pontificaux qui le ramenaient au couvent des capucins. »

LA PESTE EN ÉGYPTE  
Le Caire, 4 juin. — On assure qu'il s'est produit deux cas de peste à Zagazig et un à Minieh, près du Caire.

CHOSÉS ET AUTRES  
Entre boulevardiers.  
— J'ai eu hier une discussion avec le petit Z... ; il s'est montré très insolent.  
— M. de Z... se fait ?  
— Lui envoyer des témoins. Ce sera mon premier duel, et j'ai eu assez tranquille ; j'ai dix ans de salle.  
— Tu peux le rassurer tout à fait ; il a, lui, quinze ans d'écoulez !

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de l'Assistance publique  
Paris, 4 juin. — Le Conseil supérieur de l'Assistance publique s'est réuni, ce matin, au Ministère de l'Intérieur, dans la nouvelle salle des fêtes construite à l'occasion de l'Exposition.  
M. Waldeck-Rousseau a présidé la première partie de la séance avant de se rendre au Conseil des ministres.  
M. Théophile Roussel a été élu président, par acclamation. MM. Sabran et le docteur Thulié sont restés vice-présidents.  
M. Sabran, qui remplace M. Waldeck-Rousseau au fauteuil, prononce l'éloge funèbre de MM. Person, Bergeron, de Ormenoy et Napias, membres du Conseil, récemment décédés.  
L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de vote, conçu en ces termes :  
« Le Conseil supérieur émet le vœu : que l'article 291 du Code pénal soit déclaré non applicable aux œuvres de bienfaisance privées ; que celles-ci puissent se fonder librement en vertu d'une déclaration rendue publique et sans réserve de droits de surveillance du gouvernement ; que les règles tracées par la loi de loi avril 1898, sur les sociétés de secours mutuels, ou ce qui concourent l'obtention et la jouissance de la personnalité civile, leur soient appliquées. »

Le projet est défendu par MM. Hébrard de Villeneuve, rapporteur, Henrot, Béranger, et combat par MM. Augagneur, maire de Lyon, et André Lefèvre, ancien conseiller municipal de Paris.

M. Dron, député de Tourcoing, présente un amendement qui limiterait les facilités à accorder aux œuvres de bienfaisance privées qui, pendant plusieurs années, auraient fait leurs preuves et ne concourraient pas des œuvres similaires d'assistance publique.

Une proposition de M. Colton, demandant le renvoi de projet à une autre session, est adoptée.

LA SÉQUESTRE DE POITIERS  
Un nouveau témoignage  
Paris, 4 juin. — Sur Commission rogatoire du Parquet de Poitiers, M. Carpin, commissaire de police, a reçu la déclaration d'un ancien valet de chambre de la famille Monnier, actuellement domicilié dans le quartier des Grandes-Carrières et employé dans une grande administration.

L'ancien serviteur des accusés d'aujourd'hui a déclaré à M. Carpin que, lors de son séjour chez Mme Monnier, il connaissait, ainsi que les autres domestiques, la présence de Mlle Monnier dans la chambre où on l'a dernièrement trouvée en si lamentable état.

« Sa mère et son frère laissaient croire qu'elle était atteinte d'une maladie incurable qui nécessitait une claustration rigoureuse. A l'entendre, personne ne pouvait approcher la malade, qui ne se laissait soigner que par la vieille bonne dont nous avons récemment parlé et qui est morte il y a peu de temps. Personne, dans ces conditions, ne soupçonnerait l'abominable traitement dont était victime Mlle Monnier et personne ne songerait à avertir la justice. »

TERRIBLE COLLISION  
entre une automobile et un tramway électrique  
Le Havre, 4 juin. — Une collision terrible s'est produite sur le territoire de Gravelle, route nationale, n° 102, entre un automobile et un tramway électrique. Le premier véhicule était conduit par M. Tissandier, domicilié boulevard de St-Jacques, au Havre, qui avait à côté MM. Devot, directeur du tribunal de commerce, et Migonot, demeurant rue de Mexico.

Le chauffeur ayant devant lui une voiture de voit, voulut le dépasser. Il marcha à une vitesse de vingt kilomètres à l'heure. Il prit le tramway par surprise. Le tramway fut projeté en l'air et se désintégra en plusieurs morceaux. M. Migonot et Devot furent blessés. M. Migonot fut transporté à l'hôpital Pasteur. M. Tissandier put regagner son domicile.

M. Devot est mort hier soir, à neuf heures. M. Migonot est dans un état désespéré. D'après une enquête sommaire l'accident serait dû à l'imprudence du chauffeur.

LA HAUTE-COUR  
Paris, 4 juin. — Il se confirme que la Haute-Cour se réunira le 20 juin prochain. Le « Journal Officiel » a publié ce matin le décret relatif à la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice.

Article premier. — M. Octave Bernard, président de la Haute-Cour de cassation, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899.

Le chef de la Haute-Cour de justice, M. Octave Bernard, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899.

Article 2. — Il sera assisté de MM. Fournier et Rambaud, substitués du procureur général près la Cour d'appel de Paris, qui rempliront les fonctions d'avocats généraux.

Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Les huissiers du Sénat ont sorti des caves de Luxembourg tous les dossiers de la Haute-Cour, qui y avaient été enfermés après le procès Hérold, et les ont remis au greffe du procureur général, où M. Octave Bernard est installé avec son secrétaire, M. Cauvelis, et ses deux substitués, MM. Fournier et Rambaud.

D'autre part, certains dossiers, qui avaient été envoyés au palais de justice et qui avaient plus particulièrement rapport au procès des ligues, ont été apportés dans une grande voiture, au greffe.

Un factotum est placé en permanence dans le couloir du Sénat sur lequel s'ouvrent les 1er, 2e et 3e bureaux (cabinet du procureur général et greffe de la Haute-Cour).

LES REVENDECTIONS DES MINEURS  
Nomination  
Saint-Etienne, 4 juin. — M. Maclé, préfet de la Loire, a convoqué hier soir dans son cabinet M. More, trésorier de la Fédération nationale des mineurs, et lui a annoncé l'intention de M. Waldeck-Rousseau de nommer une Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question des revendications corporatives des mineurs qui sont, on le sait :

1° Le travail de 8 heures ;  
2° Le salaire après 25 ans de travail sans distinction d'âge ;  
3° Le minimum des salaires.

Cette Commission serait chargée de déterminer les conditions de travail et les autres revendications pourraient être appliquées.

Le préfet a demandé à M. More s'il serait disposé à faire partie de cette Commission. M. More a répondu qu'il n'était pas disposé à le faire.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY  
Une prétendue séquestration  
Paris, 4 juin. — Un journal anonyme se mettin qu'un religieux aurait été séquestré dans un couvent, derrière l'hôpital Cochin, et aurait essayé de s'échapper en sautant par-dessus le mur. Dans sa chute, elle se serait cassé la jambe.

Nous avons précédé ce matin à une enquête détaillée. Le couvent en question est celui des religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny, 43, rue Méchain. Nous avons demandé quelques renseignements à la supérieure.

« Il est exact, nous dit-elle, qu'un religieux a essayé de s'échapper en franchissant le mur, mais rien ne saurait expliquer une séquestration. Cette religieuse a vingt-six ans. Elle donnait depuis quelques temps des signes évidents de dérangements cérébraux. Son état n'était pas assez grave pour que nous la plaçons dans une maison de santé, elle avait une foi religieuse très développée, qui allait jusqu'à l'exaltation. »

« Depuis quelques jours, elle manifestait l'intention de se rendre à Rome pour obtenir une audience du Pape. Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en sautant le mur derrière le boulevard Arago. »

« Elle s'est luxée la jambe et nous lui prodiguons en ce moment les soins que nécessite son état. »

Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en sautant le mur derrière le boulevard Arago.

Nous avons pu interroger un cantonnier qui était de service, à quatre heures du matin, boulevard Arago et qui a ramassé la blessée après sa chute. Il nous a dit que la religieuse avait demandé elle-même à rentrer au couvent pour y être soignée. Elle porte le nom de Laiffite.

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES  
Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les différents affaires en cours ont été examinées. Le Président du Conseil a fait connaître notamment que la discussion du projet de loi sur les associations paraît devoir commencer dès lundi prochain, devant le Sénat.

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

Depuis 1899, les propositions se multiplient. Le départ est le sort de mille les questions. La Commission les a groupées en deux projets, l'un sur les retraites, l'autre sur l'assurance obligatoire. Elle a passé qu'il fallait d'abord régler la situation des salariés pour régler plus tard celle des non salariés, sans distinction d'ailleurs. (Très bien.)

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

Depuis 1899, les propositions se multiplient. Le départ est le sort de mille les questions. La Commission les a groupées en deux projets, l'un sur les retraites, l'autre sur l'assurance obligatoire. Elle a passé qu'il fallait d'abord régler la situation des salariés pour régler plus tard celle des non salariés, sans distinction d'ailleurs. (Très bien.)

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

Depuis 1899, les propositions se multiplient. Le départ est le sort de mille les questions. La Commission les a groupées en deux projets, l'un sur les retraites, l'autre sur l'assurance obligatoire. Elle a passé qu'il fallait d'abord régler la situation des salariés pour régler plus tard celle des non salariés, sans distinction d'ailleurs. (Très bien.)

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

Depuis 1899, les propositions se multiplient. Le départ est le sort de mille les questions. La Commission les a groupées en deux projets, l'un sur les retraites, l'autre sur l'assurance obligatoire. Elle a passé qu'il fallait d'abord régler la situation des salariés pour régler plus tard celle des non salariés, sans distinction d'ailleurs. (Très bien.)

### LE SECRET DE RANAVALO

Les prédictions d'un sorcier babakoto. — La déchéance prédite. — Les joies futures de la reine.

Pourquoi Ranavaloa tenait-elle tant à venir visiter le capitale de la France ? C'est, nous apprend l'Echo du Merveilieux, sous la signature de M. Georges Malet, parce qu'elle est très superstitieuse et qu'elle croit que Paris est « tady » pour elle, c'est-à-dire doit lui porter bonheur.

Voici, d'ailleurs, le récit du commandant X..., retour de Madagascar, qui rapporte notre confrère :

« La reine avait à sa Cour un sorcier tanaïa. Les Tanaïa sont sans tribu forestière de tout petits hommes, les plus grands ne dépassent pas 1 m. 20, qui se font de descendance d'un singe, le babakoto. On leur en donne le nom. Ils sont renommés pour leur art magique. »

« Le sorcier était près de Ranavaloa lors de la prise de Tananarive. Ce fut lui qui employa la reine et son premier ministre de s'enfuir dans le Sud dès l'apparition de nos troupes, le 23 septembre, en leur persuadant qu'ils ne pouvaient être leurs ennemis. Il prédit à la reine la déchéance et de cruels épreuves. »

« Tu seras chassée de ta capitale, lui dit-il ; mais un jour tu visiteras celle de tes ennemis, et à partir de ce jour ton destin redressera son cours. Tu auras épuisé la liqueur de la vengeance, en voyant tes vainqueurs combattre entre eux. Leur chef sera renversé. Et tu goûteras aussi une liqueur plus douce encore à ton tour. Tu n'as pas rendu tes cheveux ; mais jamais tu ne remettras sur ton front la couronne de la Grande-Ile. »

Tels sont les termes qu'on m'a redits ; je les écris sur mon carnet. Le 30 septembre, consulté de nouveau, le sorcier répéta ses prédictions. La canonnade était engagée entre nos artilleries et les batteries ennemies qui occupent les trois collines dressées comme un rampart devant Tananarive, du côté nord.

« Le plus grand trouble s'éleva au palais Ranavalirivony, révolté à une réclamation déconcertante, faisant planer de batteries de façon à balayer les rues à coups d'obus. Ratsimamanga, oncle de la reine, qui était partisan de la fuite, dit au sorcier :  
— Et moi, babakoto, que m'arrivera-t-il ?  
— Tu es sûr d'être dans un an, répondit le Tanaïa.  
— Prends garde que je ne te fasse mourir plus tôt ! s'écria le prince, furieux.  
— Moi, je dois mourir aujourd'hui même, dit le sorcier. Il s'élance devant la reine et sortit. A peine avait-il dit dans la cour qu'un obus à la mitraille, le premier lancé par nous, y tombait avec un fracas épouvantable, mêlé le sorcier en pièces, tuant une vingtaine de personnes en même temps, et entraînant de fumée les appartements privés de la reine, qui, criant de peur, fit hisser le drapeau blanc. »

Ratsimamanga fut fusillé un an après en 1899. Voilà donc plusieurs points de la prédiction accomplis. Reste la petite révolution en France qui doit rendre d'aise la souveraine détronée. Quant à la dernière prophétie, la douce liqueur qui doit rendre Ranavaloa si heureuse, il paraît que le sorcier, d'après le récit du commandant X..., aurait voulu faire allusion à un mariage que contracterait par amour la veuve consolable du vieux Ranivalirivony. Attendons.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES  
AU PALAIS BOURBON  
La loi sur les accidents. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociale a repoussé la proposition de M. Mirman qui demandait d'étendre la loi sur les accidents du travail à tous les salariés. La Commission a adopté, à l'unanimité, un texte un peu moins général qui étend la loi à toutes les entreprises commerciales ou industrielles.

M. Mirman a été chargé de dresser le rapport. A la commission du budget. — L'impôt sur le revenu. — La Commission du budget, par 17 voix contre 13 et 1 abstention et 2 absents, a voté, sur la proposition de MM. Berteaux et Aymond, la motion suivante : « La Commission du budget décide d'incorporer le principe de l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902. »

AU LUXEMBOURG  
La vice-présidence. — M. Peytral annonce, dans les colonnes du Sénat, qu'il penserait d'accepter une candidature à la vice-présidence du Sénat en remplacement de M. de Verninac et en compétition avec M. Desmons.

Chambre des Députés  
Séance du mardi 4 juin 1901  
La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Deschanel. La Chambre valide les élections de M. Authier, dans l'Ain, de Karaman, en Seine-et-Oise et Troust, dans la Savoie.

A l'unanimité de 477 voix, elle adopte après urgence déclarée sur un rapport de M. Plichon une proposition de loi de M. Fourquerey de Boisserin modifiant le n° 178 de la loi de tarif des douanes.

LES RETRAITES OUVRIÈRES  
L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet et les diverses propositions de loi concernant la création de caisse de retraites ouvrières. (Mouvement.)

M. GUYSSER, rapporteur à la parole. Le Ministère du commerce est au banc du Gouvernement.

M. GUYSSER. — Voici enfin ouverte la discussion de cette loi attendue depuis si longtemps par les travailleurs. On a dit qu'elle serait une déception pour eux. Il n'a pas tenu à la Commission d'élaborer un projet de nature à donner satisfaction à des besoins malheureusement trop réels. (Très bien ; très bien.)

Mais à tous ces principes, il y a une nécessité budgétaire, car il ne pouvait être dans la pensée de la Commission de demander aux travailleurs eux-mêmes les sommes nécessaires pour réparer les injustices sociales. Elle les demande à tout le monde, c'est-à-dire au budget. (Applaudissements à gauche.)

C'est là un devoir qui incombe à l'Etat. (Très bien à l'extrême gauche.) La société a droit à elle-même de secourir tous ses membres, comme tous ses membres lui prêtent leur concours. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Après ce préambule destiné à faire impression sur le corps électoral, le rapporteur poursuit :

« La Commission a pris, dès aujourd'hui, des dispositions efficaces ; sans doute, son projet n'est pas complet, mais nous avons voulu aborder en dehors de toutes préoccupations d'écoles, passant qu'une solution partielle valait mieux que pas de solution du tout. (Applaudissements à gauche.) »

« La Chambre s'est déjà préoccupée des accidents de travail, des maladies. Elle est appelée, aujourd'hui, à compléter son œuvre, à poursuivre l'élaboration d'un code social justifié. »

L'orateur fait l'historique de la question : « Ce fut d'abord le projet de Fourrier, de l'usoc, consistant, sous le patronage de M. Malin, car c'est l'honneur de la France d'être le pays des initiatives généreuses. Malheureusement, il arrive trop souvent que les nations étrangères appliquent nos idées avant nous. (Très bien à gauche.) »

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

Depuis 1899, les propositions se multiplient. Le départ est le sort de mille les questions. La Commission les a groupées en deux projets, l'un sur les retraites, l'autre sur l'assurance obligatoire. Elle a passé qu'il fallait d'abord régler la situation des salariés pour régler plus tard celle des non salariés, sans distinction d'ailleurs. (Très bien.)

M. Glayeque passe en revue les projets Nadard, Floquet, Raspail, Niquet, Lecomte, puis les projets de M. Dupuy, et Jaurès.

L'orateur reconnaît en passant que certains patrons ont pris l'initiative de créer des caisses de retraites pour leur personnel, mais « ces créations n'ont guère réussi en raison de la distance des ouvriers à leur égard ». (Très bien au centre et à droite. — Rumeurs à gauche.)

Le rapporteur entre dans des questions techniques sur la Chambre à peine à la suivre et où il semble d'ailleurs que lui-même finit par se noyer un peu.

« Divers systèmes la Commission a adopté celui qui consiste à établir une majoration pour chaque des retraites constituées. Les travailleurs auront toujours ainsi la route que leur ouvre le budget. Quel emploi fera-t-elle de ces sommes qui pèseront la charge des retraites ? Le système de la répartition est très séduisant au premier abord ; chaque année la Caisse répartit les sommes qu'elle a reçues. S'il y a un déficit, l'Etat y pourvoira ; mais si les versements s'accroissent, la Caisse aura un déficit formidable. Avec la capitalisation, au contraire, tous les engagements sont tenus. On dit qu'avec la capitalisation il faut attendre trente ans pour que les ouvriers aient le résultat de leurs versements ; mais en attendant, on donnera des sommes considérables aux travailleurs sur les fonds de budget. Les difficultés de la capitalisation sont grandes, mais il faut les surmonter à tout prix. (Très bien, très bien.) »

« Le cadre de la loi comporte le versement des ouvriers et de l'Etat, la participation de la Caisse de capitalisation. Le texte actuel de la Commission s'applique à tous les ouvriers du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Une Caisse unique centralisera tout le travail ; les travailleurs âgés de plus de 65 ans et qui justifieront de 30 ans de travail, toucheront une pension de 40 francs à l'aide d'un crédit de 15 millions inscrits au budget, crédit qui, au besoin, sera augmenté. »

D'après le recensement de 1906, le nombre des travailleurs sera de 10 millions ; une dernière note de l'Office national d'études statistiques en fait ressortir 8 millions. Avec ce chiffre la charge initiale de l'Etat serait de 6 millions ; la charge constante de 37 millions ; la charge maximum de 75 millions ; c'est d'ailleurs qu'à l'application, qui sera comme la charge exacte imposée par la loi. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. MIRMAN  
M. Mirman jette à son tour un coup d'œil d'ensemble sur la question.

« La nation a des devoirs envers ceux de ses membres qui sont dans l'impossibilité matérielle de se suffire par suite de leur état physique. C'est là un principe qu'il faut considérer comme acquis ; la solidarité nationale doit s'exercer d'abord envers les enfants, puis envers les malades, enfin vers les invalides. La question du chômage fort importante reste en dehors. »

L'orateur examine quelles sont les dépenses qui ont été consenties jusqu'à ce jour du fait de la solidarité pour les divers services.

« Chaque habitant paie 2 fr. 04 par an. Sur les fonds de l'Etat, la dépense pour ce même service est de 21 millions, ce qui fait, pour chaque Français, une somme dérisoire. Nulle part, le budget de l'assistance publique est moins élevé qu'en France. »

UN INCIDENT  
M. ATARD. — Cela prouve qu'il n'est pas de pays où fleurisse, plus qu'en France, la bienfaisance privée. (Vifs applaudissements au centre et à droite ; clamours à l'extrême gauche.) Quand vous voudrez mettre à la charge de l'Etat plus de 1.400.000 assistés, l'Etat ne pourra y suffire ; c'est pourquoi il est anti-démocratique de décompter et de gêner l'assistance privée. (Nouveaux salves d'applaudissements.)

M. SUFFERT. — Ce sont justement les congrégations qui ont le plus cherché à suppléer à l'impuissance de l'Etat. (Applaudissements chaleureux sur les mêmes bancs ; l'extrême gauche apostrophe la droite et le centre ; longue agitation.)

M. MIRMAN. — Je rends hommage aux efforts de l'assistance privée qui aura toujours devant elle l'immense domaine de la souffrance humaine, et je reconnais que l'Etat ne pourra malheureusement jamais substituer à tous les services (Applaudissements à droite et au centre ; rumeurs à l'extrême gauche.)

L'orateur poursuit et parle des enfants assistés qu'il voudrait voir appelés les pupilles de la nation.

« Leur nombre augmente dans des proportions inquiétantes. Il y a des mères qui sont obligées d'abandonner leurs enfants pour leur garantir le minimum de bien-être. Elles ne peuvent leur donner. Ne voudrait-il pas mieux venir en aide à ces mères ? On devrait aussi encourager la recherche de la paternité. (Très bien, très bien à l'extrême gauche.) »

L'orateur demande qu'on établisse sur les successions une nouvelle taxe pour alimenter la caisse nationale de l'enfance. Pour ce qui est des malades, on peut espérer que la mutualité apportera bientôt la meilleure organisation possible d'assurance contre les maladies.

Mais, où l'assistance est tout à fait insuffisante, c'est en faveur des incurables. Pour pouvoir hospitaliser des vieillards sans ressources, il est des préca qui ont dû leur infliger une condamnation pour mendicité. (Protestations sur divers bancs.)

M. PAUL BOUVASSIER. — C'est malheureusement très vrai.

M. MIRMAN. — On n'indique pas les nécessités budgétaires quand il s'agit de dépenses pour l'armée et pour des fonctionnaires en grand nombre inutiles ; de dépenses de réceptions et autres semblables ! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, et on entend l'assistance aux vieillards indignes et incurables, les plus misérables de la nation. (Nouveaux applaudissements.) Est-ce digne d'un Parlement républicain ?

L'orateur parle des caisses créées par les patrons, il prétend qu'il y a là une légende de philanthropie. (protestations indignées à droite et au centre. Bruit.) Puis il critique le projet de la commission. Elle exige la justification d'un nouveau déficitaire de la caisse de travail. Le droit à la pension est au prix de cette justification. L'orateur ne veut pas d'une telle distinction. Il entend que tout invalide du travail privé de ressources puisse toucher une pension alimentaire.

M. GUYSSER. — Ceux qui n'ont pas droit à la pension bénéficiaire de la loi d'assistance.

M. MIRMAN. — On me reproche toujours à la loi d'assistance. Oh, est-ce cette loi, qui pourvue le Gouvernement au budget ? (Applaudissements à gauche.)

M. LOUIS RICARD. — La Commission est prête à la discuter. (Très bien, très bien.)

M. BAZAS. — M. Mirman oublie la catégorie des ouvriers congédiés qui auront pu l'être sans qu'il y ait de leur faute et qui seront légal. (Très bien, très bien.)

M. MIRMAN. — Il est traité également tous les membres